

# La réglementation du pass sanitaire crée la pagaille dans les entreprises. Parce qu'elle est inapplicable



Le pass sanitaire a fini par ressembler à une véritable usine à gaz dans les entreprises qui ne savent plus comment gérer la réglementation. Face à ceux qui refusent toujours la vaccination, il y a tous ceux qui, vaccinés, commencent à refuser de travailler à leurs côtés.

Avec Jean-Marc Sylvestre

Un bref sondage cette semaine, réalisé dans les allées de la REF, la rencontre des chefs d'entreprise du Medef, sur l'application de la réglementation du pass sanitaire, révèle qu'on est en train d'installer une situation ubuesque qui risque de créer une pagaille noire et d'ajouter de l'inquiétude à l'angoisse de beaucoup de salariés.

Ce pass sanitaire est devenu le problème numéro 1 de la rentrée pour la plupart des DRH. « Quoi faire et comment faire pour gérer les anti-vacs, les anti pass sanitaire mais aussi, comment protéger la majorité des personnels qui se sont fait vacciner et ne veulent pas courir

des risques supplémentaires en côtoyant leurs collègues qui ont refusé le vaccin?

**L'entreprise ne peut pas trier son personnel sur des critères de santé. C'est tout le paradoxe, ce qui provoque un vrai casse-tête qu'il va falloir régler très vite.**

Actuellement, tout le monde a compris que la vaccination n'était pas obligatoire mais qu'elle est fortement encouragée, tout le monde a compris qu'en attendant que le virus ait disparu, il fallait continuer de se protéger et de s'assurer que ceux qui ne sont pas vaccinés, ne sont pas contaminés. D'où l'obligation de se tester régulièrement. Le testing est gratuit mais représente néanmoins une contrainte qui devient très pesante à ceux qui, refusant le vaccin, veulent néanmoins vivre en apportant la preuve qu'ils ne sont pas contaminants.

**Actuellement, le gouvernement a rendu obligatoire la présentation d'un pass sanitaire pour accéder à tout lieu public, les centres commerciaux de plus de 20000m<sup>2</sup>, les hôtels, restaurants, les brasseries et les bars, les cinémas et les salles de spectacle, les moyens de transport (hormis le métro) et en général, pour toutes les catégories de personnels en contact avec le public.**

Alors, l'application de cette réglementation est déjà compliquée dans les situations où elle est obligatoire, mais elle devient très stressante dans les lieux où elle n'est pas strictement obligatoire comme les entreprises ou les administrations.

Le gouvernement avait fait le pari que cette quasi-obligation du pass sanitaire pousserait vers la vaccination et pour éclairer encore un peu l'avenir, il prévoyait de lever cette contrainte au 15 novembre. Olivier Veran vient de préciser qu'il sera sans doute obligé d'aller au-delà de cette date limite.

En attendant, cette procédure multiplie les points de blocage, de stress, d'incertitude et de risque.

**D'abord, elle exaspère et radicalise les anti-vacs en les obligeant à se faire tester trois fois par semaine. Qui paiera ?**

Ensuite, elle inquiète ceux qui sont vaccinés, parce qu'ils n'acceptent plus, qu'ayant fait l'effort de se protéger pour protéger les autres, certains de leurs collègues ne fassent pas le même effort et prennent le risque de faire circuler le virus s'ils sont contaminés sans le savoir.

**Les chefs d'entreprise ont désormais des remontées du malaise qui s'étend aux personnes vaccinées et qui côtoient des collègues à risques. Beaucoup de chefs d'entreprises se retrouvent dans une situation insoluble.**

**Ils n'ont pas le droit de contrôler l'état sanitaire de leur personnel (parce que c'est une atteinte à la vie privée), ils n'ont pas le droit d'organiser**

**la vaccination (la médecine du travail a disparu), ils peuvent dans des conditions très lourdes , organiser des testings mais ils ne peuvent pas se permettre d'engager à payer des dépistages tous les jours.**

L'imbroglio est le même dans beaucoup d'administrations publiques, confrontées à des récalcitrants qui ne veulent ni se faire vacciner ni présenter un pass sanitaire.

Pour clarifier la situation, le maire de la Trinité sur mer, considérant que, quoi qu'il fasse, les personnels municipaux étaient tous plus ou moins en contact avec le public, il fallait donc rendre la vaccination obligatoire à tous les employés et cadres de la mairie.

Du simple bon sens, mais qui va le placer hors la loi. Il prend donc ce risque.

Même si la vaccination n'a pas toutes les vertus qu'on lui prête, **elle reste le seul moyen de se protéger et surtout d'éviter la circulation du virus**. On sait cela depuis Pasteur, c'est pourquoi nous sommes obligatoirement vaccinés onze fois dès notre plus jeune âge, contre des maladies qui avaient des effets terrifiants avant qu'on ne mette au point les vaccins.

**La vaccination devra être obligatoire partout en France et bien sûr, partout dans le monde.** Mais ce qui est incompréhensible dans cette affaire, c'est que le gouvernement qui a pris des décisions très dures au moment du confinement, n'ose pas prendre la décision de rendre la vaccination obligatoire.